

L'Europe de l'éducation

Faire le point pour intervenir

Donatelle POINTEREAU

Les divers systèmes éducatifs en Europe sont confrontés aux mêmes problèmes que ceux que nous rencontrons en France : échec scolaire, inégalité d'accès aux diplômes ; décrochage, hiérarchie entre les filières, violences, absentéisme, place des parents, scolarisation des élèves « étrangers », missions renouvelées des enseignants, question des contenus etc.

Les réponses prendront des formes différentes en fonction de l'état de chaque système, qui évoluera selon son paradigme. Parallèlement, l'Union Européenne, depuis 3 ans, accélère l'organisation de stratégies et la mise en place de mesures pratiques dans le cadre « d'un espace éducatif européen ». L'absence d'un débat sur l'école au niveau national a contribué à n'en faire que peu état publiquement, néanmoins, les effets de ces mesures se font de plus en plus sentir, sans que les acteurs et les utilisateurs du système en saisissent clairement les tenants et les aboutissants.

Faire le point, se concerter, échanger, au niveau européen, sur les enjeux communs, pour envisager des réponses communes, dans la perspective d'une Europe sociale et démocratique, tel est un de nos nouveaux chantiers. L'encadrement à la française : personnels de direction à corps unique et personnels d'inspection, est une exception en Europe. La syndicalisation massive de son corps de personnels de direction au SNPDEN en est une autre. Deux atouts à mettre au service d'une réflexion générale sur la politique éducative de l'Union et de ses effets en France, notamment dans les conditions d'exercice de notre métier.

Rendre l'éducation et la formation tout au long de la vie accessible à tous.

(Conseil Européen de Feira – juin 2000)

« Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dyna-

mique du monde d'ici l'an 2010, tel est l'objectif stratégique pour l'Union Européenne énoncé au Conseil Européen de Lisbonne en mars 2000. Pour ce faire, il a été décidé d'adapter progressivement les systèmes éducatifs et de formation de manière :

- à pouvoir proposer à chacun, à tous les stades de sa vie, des offres d'éducation et de formation adaptées à sa situation ; c'est ce qu'on appelle l'éducation et la formation tout au long de la vie : EFTLV
- à renforcer la capacité d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale par des investissements dans le développement des connaissances et des compétences.
- à créer une société de l'information pour tous.
- à encourager la mobilité.

C'est pourquoi, quelques mois plus tard, le Conseil Européen de Feira en juin 2000, a invité les états de l'Union à « définir des stratégies cohérentes et des mesures pratiques, pour rendre l'éducation et la formation tout au long de la vie accessible à tous » et ce, dans leurs sphères de compétences respectives. Il a été organisé, à l'échelle de l'Union, une vaste consultation sur la base d'un memorandum, proposé autour de six messages clefs : de nouvelles compétences pour tous, un investissement accru dans les ressources humaines, l'innovation dans l'éducation et la formation, valoriser la formation, une nouvelle conception de l'orientation, rapprocher l'éducation et la formation au niveau local.

Le Gouvernement français et le Ministère de l'éducation nationale ont organisé la consultation en France et envoyé d'importantes contributions à la commission de Bruxelles consultables sur le site du Ministère.

Voici quelques exemples de réponses :

Le message n° 1 a été illustré par les réponses suivantes : TPE, PPCP, VAP, actions pour les personnes en situations précaires, MGI, actions contre l'illettrisme, dispositif nouvelles chances.



Le message n° 2 par : VAE, lycées des métiers, lycées de toutes les chances.

Le message n° 3 par la présentation de la Mission Innovation, la volonté de rénover les filières technologiques, celle de renforcer la formation initiale et continue des maîtres et des formateurs.

Le message n° 4 par la mise en place d'actions pour évaluer les formations : cahiers des charges et indicateurs.

Le message n° 5 par des actions pour concevoir l'orientation comme un service accessible à tous en permanence ; pour moderniser la formation des spécialistes de l'orientation.

Le message n° 6 : utiliser les TIC pour se rapprocher des populations et des individus ; concevoir « l'EFTLV » comme moteur du développement : IUT, licences professionnelles.

Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'y a pas eu grande popularisation de cette consultation et que nous avons vu arriver des nouveautés peu lisibles et dont la logique pouvait échapper au bon peuple. Une méthodologie du changement eut été amplement nécessaire.

Il faut savoir que la commission et les états membres ont défini l'EFTLV dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, car à l'échelle européenne : les départs en retraite massifs, la baisse démographique, le développement exponentiel du numérique et des nouvelles technologies et... la concurrence internationale dans le cadre de la mondialisation de l'économie, nécessitent selon les analyses du Conseil européen de Lisbonne, de qualifier mieux les jeunes, et de re-qualifier les personnes en activité, si nécessaire.

La compétitivité dépend de plus en plus des investissements dans le capital humain et de leur usage optimal. Mais les réponses à la consultation générale ont fait apparaître beaucoup d'autres exigences ; notamment la nécessité d'une définition plus large de l'EFTLV au delà de la vision purement économique qui va de l'enseignement préscolaire jusqu'à l'après retraite et couvre toute forme d'éducation : qu'elle soit formelle, non formelle ou informelle. Ont été mis en avant des objectifs liés à l'éducation dont la citoyenneté active, l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, le rôle central de l'apprenant et l'égalité des chances, renouant aussi avec les textes « fondateurs de ce concept »

- « L'éducation, un trésor est caché dedans » J. DELORS 1996 rapport de l'UNESCO dit « rapport DELORS »
- Livre blanc « Croissance et compétitivité » de l'Union Européenne 1995
- Livre blanc de l'Union Européenne « Vers la société cognitive » 1993

En novembre 2001 sur proposition de Viviane REDING, commissaire responsable de l'éducation et de Anna DIAMANTOPOULOU, commissaire chargée de l'emploi et des affaires sociales, la commission a adopté une communication « Réaliser un espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie ». Cette communication fait la synthèse de la consultation sur le « mémorandum ». Six éléments clés pour définir des stratégies cohérentes et efficaces d'éducation et de formation sont avancés, conformément au bon de commande :

Développer des partenariats (national, régional et local) mais aussi entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de services éducatifs (école, universités, etc.), les entreprises et les partenaires sociaux, les associations locales, les services d'orientation professionnelle, les centres de recherche, etc.

Établir une analyse détaillée des besoins d'éducation et d'apprentissage dans le contexte de la société de la connaissance qui oblige à une redéfinition des compétences de base incluant par exemple les nouvelles technologies de l'information et de la communication, incluant notamment les besoins spécifiques des groupes n'ayant pas reçu de formation ou d'éducation depuis longtemps et la demande d'adaptation des enseignants et formateurs.

Décider ou encourager un accroissement substantiel de l'investissement public et privé

dans l'apprentissage. Ceci ne passe pas seulement par une augmentation des budgets publics mais certainement par une redistribution des ressources existantes et par l'encouragement de nouveaux modèles d'investissement.

Rendre les offres d'apprentissage plus accessibles, plus visibles, en créer de nouvelles et supprimer les obstacles à l'accès à ces offres, notamment en multipliant les centres locaux d'apprentissage, en facilitant l'apprentissage sur le lieu de travail. Ici aussi s'imposent des efforts spécifiques pour différents groupes comme les minorités ethniques, les personnes handicapées ou le monde rural. Le rôle des services d'information et d'orientation doit être mieux reconnu et développé.

Valoriser l'apprentissage, tant en termes d'image qu'au moyen de récompenses qui pourraient inciter les personnes les plus réticentes à reprendre une formation à le faire.

Mettre en place un contrôle de qualité et mesurer les progrès accomplis au moyen d'indicateurs.

Plusieurs actions en cours au niveau communautaire contribuent aussi au développement de l'EFTLV. Il s'agit entre autres : de la Stratégie européenne pour l'emploi, de l'Agenda social européen, du Plan d'action sur les compétences et la mobilité, du plan d'action e-learning et dans le domaine éducatif du : « Programme de travail sur les objectifs futurs des systèmes éducatifs ».

Réflexion générale sur les objectifs concrets des systèmes éducatifs

(Conseil Européen de Lisbonne - mars 2001)

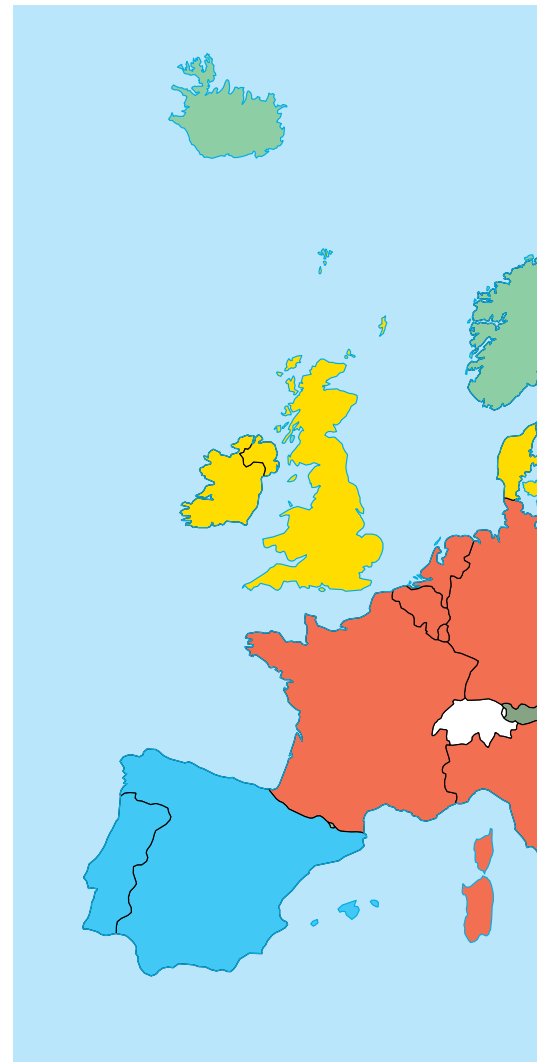
En effet revenons un peu en arrière, lors du congrès de Lisbonne en mars 2001, le Conseil Européen avait invité le « Conseil éducation » qui comprend notamment les ministres de l'éducation, des états membres et leurs homologues « à entreprendre une réflexion générale sur les objectifs concrets des systèmes éducatifs axés sur les préoccupations et les priorités communes, tout en respectant les diversités nationales ».

Un rapport a été présenté au Conseil Européen de Stockholm en mars 2001. Il énonce trois objectifs stratégiques qui ont été approuvés et les subdivise en 13 objectifs connexes.

Objectif stratégique 1 : Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union Européenne

- Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs

- Développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance
- Permettre à tous d'avoir accès au TIC
- Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques
- Optimiser l'utilisation des ressources



Objectif stratégique 2 : Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation

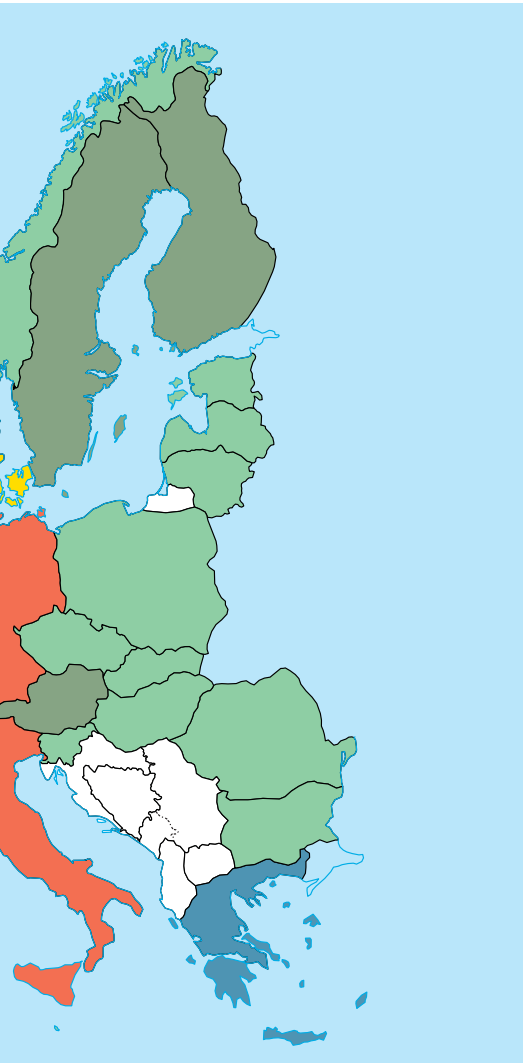
- Créer un environnement propice à l'apprentissage
- Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes
- valoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale

Objectif stratégique 3 : Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation

- Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble
- Développer l'esprit d'entreprise
- Améliorer l'enseignement dans les langues étrangères
- Accroître la mobilité et les échanges
- Renforcer la coopération européenne

Il a été demandé qu'un programme de travail détaillé soit présenté au Conseil

Européen de Barcelone en mars 2002. Ce programme a été conjointement présenté par le conseil d'éducation et la commission dans le cadre d'une stratégie globale pour l'éducation et la formation. « La mise en œuvre du programme de travail apportera de la cohérence aux différentes poli-



tiques sectorielles en matière d'éducation et de formation tout en respectant l'apport et la spécificité de chacune d'entre elles, les secteurs d'applications spécifiques ou nouveaux, tels que ceux qui sont proposés dans les communications de la commission sur l'EFTLV ne nécessiteront pas de processus de coordination parallèle mais seront intégrés dans le cadre des 3 objectifs stratégiques et des 13 figurant dans le programme de travail ».

Ce programme de travail est assorti d'un calendrier pour le démarrage et le suivi des objectifs. Déjà trois domaines ont été définis comme prioritaires immédiatement : Les compétences de base, les technologies de l'information et les filières scientifiques et techniques

**Phase 1 (démarrage :
second semestre 2001)**

Objectif 1.2 – Développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance

Objectif 1.3 – Permettre à tous d'avoir accès aux TIC

Objectif 1.4 – Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques

Phase 2 (démarrage : en 2002)

Objectif 1.1 – Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs

Objectif 1.5 – Optimiser l'utilisation des ressources

Objectif 2.3 – Favoriser la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale

Objectif 3.4 – Accroître la mobilité et les échanges

Objectif 3.5 – Renforcer la coopération européenne

**Phase 3 (démarrage :
entre la seconde moitié de
2002 et la fin de 2003)**

Objectif 2.1 – Créer un environnement propice à l'apprentissage

Objectif 2.2 – Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes

Objectif 3.1 – Renforcer les liens avec le monde du travail, la recherche et la société dans son ensemble

Objectif 3.2 – Développer l'esprit d'entreprise

Objectif 3.3 – Améliorer l'enseignement des langues étrangères

D'ici la fin de 2002, les premiers résultats concernant les indicateurs et, le cas échéant, les critères de référence pour la phase 1 seront disponibles. Les premiers résultats pour la phase 2 seront disponibles à la mi-2003 et, pour la phase 3, à la fin de 2003. Les résultats des échanges de la phase 1 devraient être disponibles à la fin de 2003. En outre, les examens par les pairs démarreront sur demande des États membres.

Un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan de travail sera présenté conjointement par le Conseil et la Commission au Conseil Européen du printemps en 2004.

Tel est le deuxième bon de commande issu de Lisbonne. Là encore on peut penser qu'il n'est pas étranger à l'accumulation des rapports, à la précipitation des nouveautés et les effets d'annonce tous azimuts... Le tout inversement proportionnel à la perplexité des collègues, quant à la mise en œuvre de cela. D'autant que les contradictions internes au niveau central et une mauvaise maîtrise du rapport de force, donnent à ce deuxième bon de commande des allures d'un tango argentin, ce qui a contribué à brouiller la vision.

Les articles 149 et 150 du Traité d'Amsterdam mettent en avant la responsabilité des états membres dans l'action éducative.

Article 149

« La communauté contribue au développement d'une éducation de qualité, en

encourageant la coopération entre états membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action, tout en respectant pleinement la responsabilité des états membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif, ainsi que leurs diversités culturelles et linguistiques ».

Article 150

« La communauté met en œuvre une politique de formation professionnelle qui appuie et complète les actions des états membres, en respectant pleinement les responsabilités des mêmes états pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle ».

Néanmoins, les conclusions du Conseil de Lisbonne précisait aux paragraphes 37 et 38 la méthode de travail à adopter :

« Cette nouvelle méthode ouverte de coordination implique des lignes directrices européennes, ainsi qu'un calendrier d'actions pour atteindre certains objectifs préétablis, en s'appuyant (si nécessaire) sur les indicateurs et des références, afin de comparer les bonnes pratiques, puis de traduire ces lignes directrices européennes en objectifs et mesures adaptés aux particularités nationales et régionales et enfin d'élaborer une procédure d'apprentissage mutuel fondée sur un processus régulier de suivi, d'évaluation et de révision par des pairs des progrès accomplis. L'approche retenue sera totalement décentralisée, conformément au principe de subsidiarité ; l'Union, les États membres, les collectivités régionales et locales, ainsi que les partenaires sociaux et la société civile seront activement associés dans diverses formes de partenariat ».

Nous sommes donc engagés dans ce processus. Autant le savoir, il nous appartient à présent de nous emparer de ces informations, des problématiques qu'elles induisent et de les analyser au regard de notre conception du système éducatif et des conditions d'exercice de notre métier d'encadrement.

Puis il conviendra de les porter ou de les combattre aux cotés de l'UNSA pour la construction d'une Europe sociale au sein de la CES et de la branche éducative le CSEE.

Le débat sur l'éducation doit reprendre au niveau national.

La politique éducative européenne ne doit pas rester un domaine d'experts. Elle interpelle tous les aspects de notre métier d'encadrement, Chef et Adjoint.

Le débat ne peut exister sans l'information et la consultation permanente, sur ces questions comme sur les autres, des cadres du système que nous sommes.

Le SNPDEN y est prêt.